

La situation économique du Canada

Jean-Claude Martin

Volume 5, numéro 1, 1937

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1102850ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1102850ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Martin, J.-C. (1937). La situation économique du Canada. *Assurances*, 5(1), 31–33. <https://doi.org/10.7202/1102850ar>

La situation économique du Canada

31

par

JEAN-CLAUDE MARTIN, L.S.C.

Il n'y a pas grand'chose à dire sur la situation économique en janvier et février. Le mouvement de reprise continue et ces deux mois marquent une amélioration sur la période correspondante de 1936. Donner des chiffres serait fastidieux.

Par ailleurs, l'exposé budgétaire, pour l'exercice terminé le 31 mars, présenté par le ministre fédéral des Finances, M. Charles Dunning, il y a quelques semaines, ne fournit non plus rien d'extraordinaire. Mentionnons donc rapidement quelques chiffres essentiels, après quoi nous ferons quelques réflexions à propos de la situation générale du Canada.

Résultat général: déficit de \$87,395,000 (par rapport à \$159,981,000 en 1935-36). Voici comment s'établit ce déficit. Recettes ordinaires: \$452,123,000 (augmentation); dépenses ordinaires: \$391,860,000 (augmentation); dépenses extraordinaires: \$80,429,000 (diminution); dépenses imputables au capital: \$3,447,000 (diminution); amortissement: \$19,310,000; déficit des chemins de fer et autres: \$44,472,000. Le déficit de 1936-37 a porté la dette totale du Canada à \$3,093,395,000.

*

Il y a certes lieu de se réjouir du résultat enregistré par le Canada en 1936-37. Toutefois, nous avons encore un

déficit, malgré l'augmentation des revenus. Or ce qu'il nous faut, c'est un surplus. En effet, comme le disait le gouverneur de la Banque du Canada, M. Graham F. Towers, à l'assemblée annuelle des actionnaires, si le pays augmente sensiblement sa dette lorsque la situation économique est mauvaise et ne la réduit pas lorsque les affaires reprennent, on voit où cela conduit. La dette ira toujours en augmentant.

Aurons-nous un surplus ? le ministre des Finances, sans remanier l'assiette de l'impôt, laisse au moins espérer un rétablissement définitif de l'équilibre budgétaire dès l'an prochain. M. Dunning n'est peut-être pas trop optimiste, car M. Towers lui-même, en dépit de la tendance naturelle au pessimisme qui est, dit-il, dans la tradition du banquier, estime qu'en 1937 le volume des affaires dépassera probablement la moyenne de 1926-27 et que leur valeur se rapprochera sensiblement du chiffre des années d'avant-crise.

Toutefois, on peut craindre pour la stabilité de l'amélioration qui se manifeste dans nos finances publiques tant qu'on n'aura pas trouvé le moyen de comprimer les dépenses. Celles-ci imposent au contribuable canadien des charges qui empêchent le retour d'un véritable bien-être économique en provoquant un endettement continu qui risque de devenir fatal.

Il reste donc de sérieux problèmes à résoudre, ne serait-ce que ceux du chômage et des chemins de fer. En effet, il serait exagéré de croire qu'une simple amélioration des affaires apportera une solution entière au premier et que de vulgaires jeux de comptabilité résoudront définitivement le second. La preuve, c'est qu'en dépit de l'amélioration de la situation économique le nombre des chômeurs reste à peu près le même, soit un million, et que, si les revenus des chemins de fer canadiens ont augmenté, les dépenses n'ont pas manqué d'en faire autant.

Il semble que l'on n'ose attaquer de front ces deux grandes questions, qu'on ne règlera pas sans reviser de fond en comble

toute notre économie. Elle en a d'ailleurs grandement besoin. Voici comment on en arrive, inévitablement, au problème de l'amendement de la constitution. Mais cela, c'est une autre histoire.

*

Le développement des échanges internationaux étant une des conditions essentielles de la reprise, il convient cependant, avant de terminer, de rappeler ce qui s'est fait dans le domaine du commerce extérieur.

33

Tout d'abord, le parlement a adopté l'accord provisoire qui avait été conclu avec l'Allemagne et dont nous avons parlé dans le dernier numéro. De plus, M. King a signé un nouveau traité de commerce avec l'Uruguay, ce dernier pays et le Canada s'accordant réciproquement le traitement de la nation la plus favorisée. Enfin et surtout, le Canada et la Grande-Bretagne ont mis sur pied une entente commerciale qui prolonge pour trois ans les accords de 1932, en les modifiant surtout dans leur esprit. On a cherché à obtenir les mêmes résultats, c'est-à-dire augmenter les échanges entre les deux pays, en abaissant, plutôt qu'en les élevant, les barrières tarifaires.

Si vous voulez vous renseigner

sur

L'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE AU CANADA

lisez le livre de M. Gérard Parizeau, qui vient de paraître sous
ce titre aux ÉDITIONS ALBERT LÉVESQUE,

rue St-Denis, Montréal



Prix : \$1.00